



Bulletin d'information

Anciens ministres du culte
Anciens membres des congrégations

Association pour une retraite convenable

Cotisations : APRC / M-Henriette PRIGNOT, Rés. Poincaré, Apt 42 ét. 11
145 Av. de la Libération, 33110 LE BOUSCAT
Siège social : 10 rue Levot – 35000 RENNES

Janvier 2010

N°50

Directeur de publication
Cl.-Madeleine OUDOT

En revenant à Nantes !

C'est au bord de l'estuaire de la Loire qu'est née, il y a 31 ans, notre Association.

Ceux qui étaient présents alors n'imaginaient sûrement pas l'endurance qui serait nécessaire pour atteindre des objectifs dont n'importe quel être humain doué d'un peu de bon sens admet la légitimité...

Mais il se trouve que ces objectifs sont au cœur des relations complexes et ambiguës qu'Église et État entretiennent en France depuis des siècles, comme ils sont au cœur de vies personnelles plus ou moins libérées du passé... D'où notre « longue marche » au cours de laquelle beaucoup d'entre nous sont déjà morts, tandis que d'autres se sont usés à la tâche.

J'ai choisi d'écrire, sur cette étape associative 2009, un rapport d'activité que j'ai voulu clair et sans complaisance. Lisez-le sans affolement inutile, comme il sied lorsque vient le moment de se mettre devant la réalité !

Il vous montrera nos grandeurs et nos misères.

Nos grandeurs, ce sont, à travers toute la France, des hommes et des femmes qui, faute d'être correctement pris en compte par Église et État, au moment de la vieillesse, n'ont plus honte ni peur de soumettre à un juge civil l'injustice dont ils sont victimes et qui entrent dans les tribunaux, soutenus et accompagnés par le réseau que nous pouvons être fiers d'avoir constitué au long de ces décennies. C'est aussi l'imagination et l'énergie mobilisée pour trouver les chemins en vue de mettre en place un régime de retraite complet, digne de ce nom.

Nos misères, ce sont les mêmes que celles d'autres instances politiques ou associatives, lorsque se fait sentir le besoin de trouver un second souffle : des coups de fatigues, des coups bas, des coups tordus, des coups de sang !...

Je suis persuadé pour ma part que le renouveau nécessaire est à portée de main, que nous disposons de réserves d'énergies et de compétences, pour tirer avec sagesse toutes les leçons du passé et nous organiser autrement. Des candidatures significatives sont d'ores et déjà présentes pour régénérer notre Conseil d'Administration ; et ceux qui en ont pointé les limites ou les manquements ne devraient pas être les derniers à s'engager pour la relève.

Notre AG s'annonce donc importante (126 inscrits à ce jour, porteurs de nombreux pouvoirs) et passionnante par son contenu.

Ce retour à Nantes a donc une portée symbolique : nous revenons à la source pour un bain de jouvence !

Jean DESFONDS, Président.

Sans revenir sur le détail des démarches répercutées tout au long de l'année par les bulletins, ce document entend rendre compte à l'assemblée générale de ce que notre association a vécu durant l'année 2009 et fournir à chacun les éléments qui lui permettront de se faire une idée précise de la situation actuelle en vue de proposer les orientations adaptées pour l'exercice 2010.

Selon l'art. 8 de nos statuts, « l'assemblée générale entend le rapport moral du président et le rapport financier du trésorier sur lesquels elle se prononce par vote ».

Voici donc le rapport du président.

Nous avons tous en mémoire les péripéties qui ont marqué la constitution d'un nouveau CA à l'Assemblée de Bordeaux. J'étais arrivé simple adhérent. Je suis reparti président. J'ai improvisé quelques lignes directrices pour la charge que j'acceptais d'assumer, face à la carence constatée : je serais plus chef d'orchestre qu'homme-orchestre, veillant à ce que chacun joue sa partition en harmonie avec celle des autres ; manquant de disponibilité, je m'appuierais sur un secrétaire général, Paul Chirat, avec qui je savais, depuis le temps de notre coprésidence commune, que je pourrais collaborer en confiance, avec efficacité et même avec une certaine sérénité... Il a découvert et accepté ma candidature et sa nouvelle tâche en même temps que je les annonçais !

Avec les orientations votées ensuite par l'Assemblée, le nouveau CA a reçu sa « feuille de route », et j'entends à présent vous rendre compte de ce que nous en avons fait, en positif comme en négatif...

Soyons francs : cette première année de mandat n'a pas été un long fleuve tranquille pour « président faïnéant » ! Même si, dans l'éditorial du bulletin n° 49, j'ai choisi le ton de l'humour, en comparant l'APRC au célèbre village gaulois d'Astérix, pour parler de nos turbulences, celles-ci ont été réelles, souvent épuisantes. Elles ne doivent cependant pas masquer toutes les avancées non moins réelles qui ont aussi marqué cette étape. Turbulences et avancées nous acheminent vers un renouvellement qui devrait s'avérer bénéfique.

Pour la clarté de l'exposé, vous me pardonnerez de modifier l'ordre des orientations reçues de l'AG de Bordeaux, en commençant par la dernière.

Orientation 5

L'AG autorise le CA à coopter, s'il le juge utile, des membres supplémentaires pour se renforcer.

C'est ainsi que nous avons fait entrer au CA puis au bureau, en la personne de Jean-Jacques Darties, un nouveau membre dont le parcours professionnel dans la haute administration, les compétences en matière juridique, la disponibilité en terme de temps et l'aisance pour « avaler » des dossiers complexes, nous sont apparus comme une aubaine pour l'Association, susceptible d'équilibrer et de compléter d'autres compétences au CA.

Les nécessaires débats sur les stratégies à adopter, tant pour les procédures en cours et leur poursuite, que pour les négociations à amorcer, ont malheureusement dépassé au fil des jours la simple confrontation d'idées pour virer au blocage, parfois à l'invective violente. Jean-Jacques Darties a finalement démissionné de l'Association, continuant cependant à suivre quelques dossiers juridiques dans lesquels il s'était impliqué, maintenant des liens avec un certain nombre de membres du CA et d'adhérents, donnant, directement ou indirectement son avis sur les jugements et les procès ainsi que sur la gouvernance de l'APRC et manifestant ainsi son intérêt intact pour la cause que nous défendons...

Nous avons par ailleurs connu, au CA, de durs problèmes de fonctionnement interne : nous n'avons pas réussi à trouver la confiance mutuelle qui permet un fonctionnement serein, lorsque chacun œuvre sur le créneau qui lui est désigné et rend compte de son action à chaque CA. Nous avons eu tendance à nous perdre dans d'interminables discussions, les rappels à l'ordre que j'estimais nécessaires au titre de ma mission étant alors ressentis par quelques uns au mieux comme une atteinte à la démocratie, au pire comme du totalitarisme ou de la misogynie. Quelques uns ont estimé que l'APRC était trop aux mains de Paul Chirat et de moi-même, et que le bureau était dépossédé de ses prérogatives. L'utilisation intempestive de la messagerie électronique et des possibilités qu'elle offre de s'adresser en même temps à des destinataires multiples (qui s'empressent de « répondre à tous »), comme les libertés prises avec le devoir de réserve que savent s'imposer tous ceux qui ont à exercer quelque responsabilité, et les tempéraments plus

ou moins volcaniques des uns et des autres ont fait le reste... Tout cela a créé une ambiance délétère qui a failli avoir raison de notre équilibre...

On peut noter cependant l'aspect positif de toutes ces péripéties : elles ont permis de constater que l'APRC est moins que jamais constituée de béni-oui-oui, et les procès ont fait progresser beaucoup d'adhérents dans la connaissance de notre histoire déjà longue, des enjeux de notre combat et de ses aspects techniques parfois indigestes.

Orientation 1

En conformité avec les statuts, l'AG décide de tout mettre en œuvre pour intégrer les nouveaux membres et leur donner toute leur place.

Fin 2009, notre Association comptait 908 adhérents et 83 sympathisants, contre 879 adhérents dont 105 membres associés à la même époque l'an dernier. Malgré des statuts désormais clairs sur notre action au service de ceux qui « sont ou pourraient être affiliés » à la Cavimac, et sur notre ouverture à tous ceux qui adhèrent à nos objectifs, nous avons perdu beaucoup de temps dans des querelles byzantines sur la place de gens issus de communautés nouvelles, qui sont aujourd'hui de plein droit dans l'Association. Cela ne nous a heureusement pas empêché d'épauler une première procédure TASS pour deux personnes issues d'une « communauté nouvelle ». Une seconde est en cours. Et dans certains groupes locaux, ces nouveaux venus à l'association ont pris de plus en plus leur place.

Une initiative récente en direction des conjoints et enfants majeurs d'AMC a également suscité des adhésions et augmenté notre représentativité en nous faisant passer le cap du millier (adhérents et sympathisants donateurs). En effet, 17 nouveaux adhérents viennent de s'ajouter en 2010 aux 46 qui nous avaient rejoints en 2009.

Orientation 2

L'AG demande au CA de conjuguer sans exclusive tous les moyens nécessaires (dialogue, concertation, actions en justice) en ne négligeant aucun interlocuteur (autorités civiles et religieuses, médias ...) et en soutenant ceux qui les mettent en œuvre.

Parallèlement aux actions en justice (dont nous reparlerons), et en nous appuyant sur elles, nous avons tenté d'amorcer dans plusieurs directions des négociations dont notre bulletin a rendu compte.

- Une rencontre avec l'instance nationale des conférences des religieux/ses (la CORREF),
- Une rencontre avec le Président de la Cavimac, le Père Potier.
- Une rencontre au ministère de l'Intérieur avec M. Bertrand Gaume, chef du Bureau des Cultes.
- Suite à cette rencontre, nous nous sommes adressés au premier ministre pour que la place du Bureau des Cultes –garant, pensons-nous, de la laïcité de notre caisse et d'affiliations sur la base du respect de l'ordre public– soit maintenue au conseil d'administration de la Cavimac, alors qu'elle était remise en cause. Cette démarche a été suivie d'un effet positif.
- Une nouvelle rencontre avec le Président et le Directeur de la Cavimac
- Un courrier au Président de la Conférence des Évêques de France (le Cardinal Vingt-trois) auquel il n'a pas répondu.
- Via le Professeur Philippe Coursier, nous avons réamorcé un dialogue avec l'ARCCO, en vue de la construction d'un régime de retraite complémentaire pour tous et l'étude du coût d'un éventuel rachat de points pour le passé.

Il est indéniable que les tiraillements internes ont mobilisé des énergies qui auraient été mieux employées à assurer le suivi de tout ce qui a été amorcé.

Parmi les autres points de tension problématique : un manque de cohésion entre nos deux représentants à la Cavimac, malgré les orientations précises données par le CA, et malgré aussi le respect que nous gagnons de plus en plus auprès de la Cavimac comme des tutelles, par les positions que nous avons défendues et les procès que nous menons.

Les espoirs suscités par l'inscription de l'augmentation de la retraite de base, dans la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) de la Cavimac, se sont heurtés à la réalité du contexte économique politique que nous connaissons : il n'a pas été possible de l'inscrire dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour l'année 2010. Notons cependant qu'un décret évitant le passage par la voie parle-

mentaire, est en cours pour accorder le minimum contributif normal aux trimestres avant 1979 à ceux qui prendront leur retraite à partir de 2010.

Orientation 3

L'AG insiste pour que le plus grand nombre possible d'adhérents s'impliquent dans les actions judiciaires, soit en déposant un dossier, soit en se portant comme parrain et marraine, soit en étant présents aux audiences des tribunaux.

Les actions en justice se sont poursuivies tout au long de ce mandat : Cour de Cassation, différents Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) et pour deux dossiers, Tribunaux de Grande Instance (TGI). Il est difficile de présenter dans le cadre de ce rapport une vision synthétique de l'ensemble de ces procédures et de leurs résultats où se sont mêlés d'incontestables succès (dont le rejet par la cour de cassation du pourvoi qu'avait formé la Cavimac, ainsi qu'un résultat favorable au TGI) et quelques revers, ce qui est la loi du genre.

L'arrêt favorable à nos adhérents, rendu par la Cour de Cassation, nous a amenés à nous interroger sur l'opportunité de poursuivre les actions en justice dans une stratégie d'ensemble qui vise évidemment à obtenir les négociations globales que nous avons toujours voulues et demandées. Nous avons réactivé à cette occasion le contrat qui nous avons avec M. Philippe Coursier, maître de conférences à la Faculté de Droit de Montpellier et directeur du Master Professionnel Droit de la Protection Social. Nous lui demandons de nous assister dans la connaissance du droit de la protection sociale des cultes, mais surtout dans l'étude de ses évolutions possibles. Les recherches qu'il a menées avec l'APRC avaient conduit à des propositions concrètes de réforme du régime des cultes, elles se prolongent par la publication régulière qu'il fait dans des revues juridiques d'articles de « doctrine ».

La réflexion que le CA a menée avec lui nous conduit à envisager de poursuivre, sans l'amplifier, le mouvement des procès en cours (laisser aller à leur terme « tous les coups qui sont partis » et en recueillir toutes les leçons) mais à nous resserrer en même temps sur quelques procès TGI qui seraient emblématiques. Ce sera l'objet des débats et des décisions de notre AG demain (orientations).

Même si tout devait s'arrêter aujourd'hui –mais nous n'en sommes évidemment pas là !– nous pouvons de toutes façons être fiers d'avoir mené et soutenu des actions dignes, qui supposent beaucoup d'investissement personnel chez ceux qui les ont pensées et qui ont travaillé à fournir à chacun les bons outils, chez ceux qui se sont engagés dans les procédures comme chez ceux qui les épaulent (plutôt que « parrains » et « marraines », termes un peu connotés, nous parlons désormais plus volontiers de « référents juridiques »). Les procès ont aussi été l'occasion de créer de vraies dynamiques locales : comités de soutien, rassemblement d'adhérents dans les tribunaux (parfois en présence de la presse), manifestant ainsi publiquement à travers toute la France la réalité du préjudice que nous subissons.

Orientation 4

L'AG demande que le CA mette en place avec des missions claires, des liens organiques précis, et des moyens adéquats des groupes de travail en différents domaines : le juridique, les négociations, la communication (bulletin, site rapport aux médias), les régions, les nouveaux membres, les sympathisants, les communautés nouvelles

Cette orientation a souffert évidemment des problèmes signalés plus haut. Toutefois :

Avec le **fichier** électronique régulièrement renseigné par plusieurs d'entre nous (Marie-Henriette Prignot, Catherina Holland et Paul Chirat), nous disposons d'un outil précieux permettant une grande efficacité pour l'envoi du bulletin et pour des liaisons rapides avec les correspondants locaux, avec ceux qui s'impliquent dans les procédures, avec toutes les forces vives de notre association, ainsi qu'avec la comptabilité (Thérèse Giquel qui veille avec compétence sur nos finances, vous exposera après moi son rapport).

Si le **bulletin** reste notre principal outil de liaison avec les adhérents, la collaboration avec les **correspondants locaux**, déjà bien réelle grâce à un maillage serré de contacts téléphoniques ou électroniques et grâce au **site**, s'est encore renforcée avec la naissance d'« **EnDirCa** » (entendez : « En direct du CA ») : c'est une feuille qui donne « à chaud » aussitôt après les réunions du CA –et sous la responsabilité, comme pour le bulletin, de notre directrice de publication– l'essentiel de ce qui s'y est passé : la reçoivent les correspondants locaux et les anciens administrateurs qui ont gardé des liens étroits avec l'APRC.

Pour renforcer encore l'implication des adhérents dans la vie de l'Association, nous avons décidé la prise en charge financière partielle, pour les correspondants locaux, de leur **participation à l'AG**. C'est en ef-

fet souvent par des contacts et rencontres locaux que beaucoup de nouveaux membres connaissent l'APRC et découvrent comment s'y engager.

Toujours sous la responsabilité de la directrice de publication, nous avons également mis en place un nouvel outil de communication quasi hebdomadaire : « **Procédure Info** », destiné à apporter des réponses et des nouvelles à tous ceux qui sont impliqués dans les procédures. Il prolonge et remplace le « question/réponse » que Jean Doussal avait établi pour assurer une nécessaire coordination entre les différents procès.

Notre **site** s'est enrichi d'un fond de documentation et une présentation améliorée en facilite l'accès et la participation au forum. L'agenda mis à jour permet de suivre toutes nos échéances. Nous avons tenté à la mesure des forces disponibles de le mettre à jour, au fur et à mesure de l'actualité. Il est facilement accessible aux journalistes à qui, chaque fois que nous avons été sollicités, nous avons aussi pu remettre un **dossier de presse** réactualisé. Le site est devenu un outil important de notre communication et de nos débats internes. Remercions Georges Delenne, qui n'est pas membre du CA, mais qui travaille dans l'ombre à la maintenance du Site, alimenté par Catherina Holland, Christiane Paurd et Paul Chirat.

Nous disposons aussi d'un fond d'**archives** accumulées au cours des décennies de notre existence, qui appelle une organisation que Pierre Lebonnois a accepté d'initier.

Sur le versant **juridique** :

On ne peut que saluer, avec reconnaissance et admiration, l'énorme travail accompli par Jean Doussal, en liaison formelle ou informelle avec une bonne demi-douzaine de « relecteurs contradicteurs », pour mettre au point des **standards** utilisables par la quarantaine des adhérents en procédure TASS, pour intégrer des données nouvelles chaque fois que « tombe » un jugement, pour mettre sous une forme automatisée (dite « publipostage ») les documents personnalisés dont chacun a besoin, pour tenir à disposition les pièces à joindre aux dossiers individuels.

Indépendamment de ce travail au plus proche de l'action de terrain, et évidemment en lien avec lui, nous avons amorcé une instance (la « **commission juridique** ») qui avec l'aide de Philippe Coursier, a réfléchi sur les orientations à prendre en matière de politique associative, d'abord à la lumière du droit et de ses évolutions possibles, mais aussi à la lumière des résultats obtenus : quels procès, quelles négociations ? Comment s'appuyer sur les premiers pour asseoir les secondes ? Ce sont ces questions dont débattront notre assemblée.

Conclusion :

Même si je dois annoncer que je mets fin à la mission intérimaire que j'avais accepté d'assumer –je ne puis en effet poursuivre cette tâche sans dommages pour moi, comme pour les finances et l'équilibre familial– je vous dis ma confiance pour l'avenir. Un fort remaniement du CA s'avère nécessaire, mais je suis sûr que la relève sera assurée, pour peu que chacun préfère toujours l'avancée de la cause à la satisfaction d'avoir raison. Des candidatures sont d'ores et déjà présentes, avec de vraies compétences.

Je tiens à remercier les membres du CA qui ont, chacun à son poste, assuré la continuité de notre action. Je les prie de me pardonner quelques maladresses toujours possibles. J'ai essayé de faire au mieux ou au moins mal. Je tiens enfin à adresser un merci tout particulier à Paul Chirat dont je comprends, même si je le regrette pour l'APRC, qu'il s'associe à ma décision : il a essuyé avec moi le gros des tempêtes, il a été un travailleur infatigable et désintéressé, et j'ai pu quotidiennement partager avec lui une joyeuse entente. Notre Association n'ayant pas vocation à l'éternité, je ne puis conclure en disant : « Longue vie à l'APRC ! », mais je souhaite de tout cœur que ceux qui ont les forces et les idées pour mener à son terme notre œuvre commune prennent maintenant les relèves nécessaires, avec simplicité et courage. Tous ceux qui passeront les relais mettront un point d'honneur à faciliter au maximum la tâche de leurs successeurs.

Jean Desfonds
Président

Note concernant le rapport de trésorerie (exercice 2009).

Le rapport de notre trésorière, qui nécessite pour elle un gros travail (cumulé avec l'accompagnement qu'elle réalise de diverses personnes en procédure TASS), appelle encore quelques ajustements à l'heure où nous expédions ce bulletin dont vous avez compris l'urgence. Conformément à nos statuts et à notre pratique, le rapport financier sera présenté à l'AG. Les participants auront le compte d'exploitation dans le dossier habituel, et les spécialistes du bilan pourront le consulter auprès de la trésorière. Contentons nous pour l'heure de ses premiers mots : "Notre trésorerie est saine" !

D'un bulletin à l'autre : quelques flashes.

Le conseil s'est réuni le 14 janvier à Paris mais n'a pu réunir ses 13 membres, deux étant empêchés et excusés. La publication de ce mini bulletin, toute proche de la réunion du conseil rend superflue la parution de la feuille de liaison que nous avons publiée cette année juste après les réunions du conseil, à l'attention des correspondants locaux et autres acteurs de terrain.

Compte tenu du souhait de profond renouvellement émis par la majorité des présents, le conseil s'est borné à des décisions concernant les « affaires courantes », sans s'engager sur des chantiers qui incomberont à la nouvelle équipe.

Démissions : Jean DESFONDS et Paul CHIRAT (voir rapport d'activité). Lors de la réunion du conseil en date du 14 janvier, d'autres démissions se sont déclarées : M-H. PRIGNOT (accepte un tuilage si nécessaire, mais pas au-delà du 30 juin), Pierre LEBONNOIS (solidaire de Jean et de Paul à la suite desquels il s'était engagé).

Ne demandent pas le renouvellement de leur mandat : Jean DOUSSAL, Catherina IMBAULT HOLLAND, Anne LEGEAY, Claude-Madeleine OUDOT.

Sur 6 candidatures qui s'étaient proposées suite à un appel personnalisé du président, lancé avant le contexte actuel, 4 ont formulé des réserves depuis, et 1 s'est retirée.

Une mobilisation générale est indispensable, donnant aux administrateurs une vraie possibilité d'action.

Nous renouvelons ici l'appel qui avait été lancé par le bulletin d'avril 2009, pour que le conseil soit renforcé par un apport de compétences, internes ou externes au conseil. Rappel des domaines où chacun peut trouver celui dans lequel il peut apporter quelque chose :

- La communication (bulletin, site, médias,...)
- Les négociations avec les autorités administratives, politiques et religieuses ;
- Les relations avec les régions : liens avec les correspondants locaux, réunions à organiser spécifiquement pour eux ;
- L'action juridique et y compris celle qui pourrait concerner les communautés nouvelles ;
- L'intégration des membres non AMC, issus soit des sympathisants, soit par sensibilisation de laïcs ;
- Les relations externes, type APSECC, MIVILUDES, etc.

L'administrateur(trice) idéal(e) : c'est un « sage », qui suit et comprend (au moins petit à petit) l'ensemble des dossiers, qui donne son avis dans le conseil, qui accepte des missions en fonction de ses compétences, qui les mène à bien et qui en rend compte. Il a la volonté de travailler dans la confiance avec les autres membres du conseil. Il est appelé à se déplacer cinq ou six fois au cours de l'année (à Paris ou en province). Il doit aujourd'hui maîtriser la messagerie électronique et l'informatique (quitte à prendre quelques cours qui n'ont rien de très savant), et qui garde en préoccupation première le bien de l'association et l'avancée de notre objectif statutaire.

Notre prochaine AG s'annonce avec une participation record : 126 présents et 275 mandats.

« À bientôt à Nantes ! »

Quelques chiffres qui montrent une certaine « bonne santé » associative.

N.B. Les personnes qui sont décédées ou qui ont demandé d'être rayées de nos listes ne sont pas comptées ici. Le mot « adhérent » désigne les adhérents qui n'ont pas opté pour se déclarer comme appartenant à un des sous-groupes d'AMC détaillés ensuite.

Année	Total des versements		Adhérents	Congréganistes	Diocésains	Ayants droit	Sympathisants	
2009	En nombre	Cotisations	908	117	332	399	60	
		Dons	165	14	28	39	1	83
		Totaux	1073	131	360	438	61	83
2010	En nombre	Cotisations	150	24	62	49	15	
		Dons	56	12	14	25	1	4
		Totaux	206	36	76	74	16	4

À l'attention des familles : une idée, une proposition...

Le message suivant devait paraître avec le numéro précédent de ce bulletin d'information. Par erreur de mise en page, il a été oublié. Ceux des adhérents qui ont une messagerie électronique l'ont reçu avec un autre envoi. Le voici pour tous les lecteurs de ce bulletin.

À l'APRC nous sommes un certain nombre d'anciens membres de collectivités religieuses (AMC) à être en couple et parfois pères et mères de famille.

Pourquoi notre conjoint et nos enfants ne seraient-ils pas adhérents de l'Association, même à l'euro symbolique (mais davantage si possible) ? Leur adhésion signifierait :

« Je suis époux, épouse, fils, fille d'un AMC.

La retraite dérisoire qu'il (elle) reçoit au titre de ses années de service ecclésiastique a une incidence directe sur notre vie de famille (niveau de vie, travail, logement, études, etc.). J'adhère à l'APRC qui, depuis 30 ans, a déjà contribué à réformer le régime de retraite des cultes et qui poursuit sa lutte pour que tous ceux qui ont servi les institutions culturelles puissent jouir d'une vraie retraite, incluant régime de base et compléments de retraite, sur des bases décentes et au prorata des années de service ».

Cette opération augmenterait notre représentativité et ne serait en rien « bidon », nos conjoints et enfants étant très concrètement concernés par notre niveau de retraite. Précisons aussi que les compléments de ressources, pour vertueux qu'ils soient n'ont aucune incidence sur la pension de réversion.

Ma femme et moi allons de ce pas en parler à nos trois enfants majeurs pour leur suggérer d'adhérer !
Je compte sur vous pour en faire autant, très vite !

Jean DESFONDS

COTISATION D'ADHÉRENT / DON DE SYMPATHISANT –2010

La cotisation de l'adhérent est payable en début d'exercice (année civile) pour en couvrir les frais. Elle donne droit de vote à l'assemblée générale de l'exercice concerné.

L'APRC, association loi de 1901, créée en 1978, « a pour but d'obtenir une retraite convenable pour les personnes qui sont lésées, au regard de leur retraite, du fait d'un engagement religieux antérieur, ou du fait de leur affiliation au régime de protection sociale institué par la loi 78-4 du 2 janvier 1978, actuellement dénommé Cavimac, ou encore du fait qu'elles n'y sont pas affiliées alors qu'elles pourraient ou devraient l'être ».

Toute personne qui soutient cet objectif et veut participer à sa mise en œuvre peut en devenir **adhérent** en payant une cotisation. L'association souhaite aussi le soutien de **sympathisants** ; ce sont d'autres personnes qui, sans vouloir adhérer, veulent cependant apporter leur soutien ou marquer leur solidarité.

Adhérer à notre association c'est la soutenir, mais c'est aussi en acceptant les statuts (à demander).

Le montant de la cotisation est indicatif.

Le bulletin de l'APRC est envoyé aux adhérents.

Aucun versement de cotisation ou de don ne peut donner lieu à remboursement.

La loi sur les informations nominatives s'applique à ce formulaire. Pour demander correction ou suppression, écrire à l'adresse ci-contre, ou utiliser la messagerie du site (lien en bas de page).

APRC / Marie-Henriette PRIGNOT

Rés. Poincaré, Apt 42 ét. 11

145 Av. de la Libération

33110 LE BOUSCAT

Pour ne pas recopier l'adresse d'expédition ci-dessus, vous pouvez utiliser une enveloppe à fenêtre et plier ici : _____

Veillez trouver ci-joint, un chèque de (entourez ou complétez) : Tarif indicatif : 2010

- | | | |
|-------------------------|--|-------------|
| 1. Adhérents | • Cotisation ordinaire (selon barème proposé par la dernière AG) : | 40 € |
| | • Cotisation minorée : 2 ^{ème} adhésion à la même adresse avec un seul bulletin... | 24 € |
| | • Cotisation hors barème : | € |
| | Une petite cotisation maintient l'adhésion, augmente notre nombre et donc notre représentativité. | |
| | • Don (toujours bienvenu) : | € |
| 2. Sympathisants | • Don (selon possibilités et volonté de soutien) : | € |

Un **reçu fiscal récapitulatif de tous les versements d'une année** est automatiquement envoyé au début de l'année qui suit le(s) versement(s), car le reçu fiscal se rapporte à l'année du (ou des) versement(s).

Voici mon adresse :

Nom et prénom

Téléphone :

Bâtiment ou lieu-dit

Rue

Code postal et commune

Adresse courriel

Pour mieux vous connaître et mieux vous défendre

Pour défendre notre cause, nous devons souvent dire qui nous sommes, combien nous sommes, d'où nous venons, quel est notre âge... toujours sous forme statistique et **jamais nominativement**.

Le renseignement de ce formulaire est facultatif mais n'hésitez pas à nous redire ce que vous nous avez déjà dit ou écrit !

Pour tous : Année de naissance

Pour les AMC : Nombre de trimestres à la Cavimac :

Quel est le nom de la « collectivité religieuse » où vous étiez en dernier lieu ?

Diocèse ou Congrégation :

N.B. Un AMC peut adhérer sans aucune référence à son ancienne appartenance culturelle.

Pour être informé rapidement et faire connaître notre action : www.aprc.asso.fr

Notre site comporte une zone « grand public » et une autre réservée aux adhérents qui s'inscrivent.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, cochez cette case pour obtenir une inscription :